1. CINQ CENTIMES N° 1.

ADMINISTRATION ET VENTE CHEZ CHATELAIN, 13, RUE DU CROISSANT

L'AMI DU PEUPLE

PAR

A. VERMOREL,

Membre de la Commune

Dimanche, 23 avril 1871.

Ceci n'est point un journal.

C'est un compte-rendu, à mes concitoyens, du grave et redoutable mandat qu'ils m'ont confié, en me nommant membre de la Commune de Paris.

Partisan déclaré du mandat impératif et de la responsabilité, j'ai le devoir de me tenir en rapports constants avec le Peuple dont je relève,

— de lui rendre compte, en quelque sorte, jour par jour, de mes principes, de ma conduite et de la situation des affaires publiques.

Jamais l'heure n'a été aussi solennelle pour les mandataires du Peuple, jamais la responsabilité n'a été plus terrible.

Le canon gronde, le sang coule. Du résultat de la bataille qui se livre, dépendent les destinées de la République et de la France.

Dans une pareille situation, toute faute, toute défaillance, toute erreur est un crime; — et tout crime est un attentat contre la patrie, contre la République, contre l'humanité entière.

Et, nous ne serions pas seulement responsables chacun individuellement de nos propres fautes, de nos propres défaillances, de nos propres erreurs. Nous sommes tous solidaires.

Nous avons donc le devoir de nous éclairer les uns les autres, de nous tenir tous dans une communion intime de sentiments et d'idéss.

Telles sont les considérations qui me déterminent à entreprendre cette publication. Elle me paraît être le complément indispensable du mandat que j'ai reçu et accepté..

Ce qui fait la grandeur, ce qui fait la force, ce qui fait la légitimité de la révolution du 18 mars, c'est qu'elle a été toute spontanée ; elle est sortie toute entière de la conscience populaire soulevée par un sentiment unanime de légitime défense.

Quoi qu'en puissent dire nos adversaires, il n'y a eu, du côté du peuple, ni conspiration, ni préméditation.

Il n'y a eu de conspiration et de préméditation que de la part de M. Thiers et de ses complices : Favre, Picard et les autres.

Ce sont eux qui ont été les agresseurs, et c'est sur eux, et sur eux seuls, que doit retomber toute la responsabiljté de la guerre civile.

*
* *

La Révolution du 18 mars est restée pure de toute compétition gouvernementale, et elle n'a pas été confisquée par quelques ambitieux, comme l'avaient été les Révolutions antérieures du 29 juillet, du 24 février et du 4 septembre.

Le Comité central de la Fédération de la garde nationale ne représentait pas un groupe d'hommes politiques, ayant préparé la Révolution par leurs agissements, afin de s'élever au pouvoir.

Ils ont été portés au gouvernement par la force des choses, et non par leur propre volonté, et, avec un désintéressement à peu près inouï dans l'histoire, ils n'ont pas songé un seul instant à conserver ce pouvoir, objet de tant de convoitises.

Ils ne l'ont gardé que juste le temps de convoquer les électeurs.

Pour la première fois, le suffrage universel fonctionne librement et sans pression d'aucune sorte.

Les membres du Comité central ne se sont pas même présentés au suffrages des électeurs, comme ils avaient le droit de le faire.

Ils ont laissé les électeurs venir chercher quelques-uns d'entre eux; les autres se sont retirés purement et simplement.

Ce sont là des faits incontestables, éclatants comme la lumière du jour, qu'il n'est pas permis de méconnaître sans être aveuglé par une insigne mauvaise foi.

Que l'on compare cette conduite à celle des hommes du 4 septembre, qui font aujourd'hui poursuivre de leurs outrages et de leurs calomnies les hommes du 18 mars, et que l'on juge!

***

Ce ne sont pas les membres de la Commune, auxquels appartient actuellement le pouvoir, qui ont fait la Révolution du 18 mars; ce ne sont pas eux qui ont créé la situation.

Ils sont issus des élections les plus libres et les plus sincères qui aient jamais été faites, nous le répétons.

Ils n'ont même pas posé leurs candidatures; ce sont les électeurs qui les ont désignés par un témoignage spontané de sympathie et de confiance.

Je puis en parler à mon aise, moi qui écris ces lignes. J'étais absent de Paris, lorsque j'ai été élu, et j'ai dû y revenir précipitamment, rappelé par le mandat qui m'était conféré.

Cette origine donne à la Commune, en dépit de toutes les attaques dont elle est l'objet, une légitimité, une autorité, une force morale vraiment exceptionnelles.

***

Issue de la guerre civile, se soutenant par la guerre civile, la Commune n'a cependant aucune part de responsabilité dans cette bataille épouvanta-

sé, dont ses membres sentent plus vivement que personne toute l'horreur.

Ce n'est pas nous qui avons engagé la lutte, et nous n'avons pas le droit de l'interrompre. Nous n'avons que le devoir de la diriger avec la plus grande sagesse et la plus grande prévoyance.

Nous n'envoyons pas les citoyens à la bataille pour nous maintenir au pouvoir, comme nos adversaires ont l'infamie de le dire.

C'est le Peuple attaqué, menacé dans ses droits, dans sa liberté, dans son existence, qui nous a placés à sa tête pour le défendre.

Nous avons le devoir de nous faire tuer à ce poste de combat; nous n'avons pas plus le droit de l'abandonner, que nous n'avons le droit de faire la paix, avant que le Peuple ait obtenu les garanties pour lesquelles il se bat, pour lesquelles il se fait tuer. Ce serait désertion ou trahison.

Tout l'odieux que l'on voudrait rejetter sur nous, retombe sur le gouvernement de Versailles.

C'est lui qui a provoqué la guerre civile, c'est lui qui la poursuit avec acharnement. Et pourquoi ? pour se maintenir au pouvoir.

Nous, nous ne combattons pas pour le pouvoir ; nous combattons pour le droit, pour le droit du peuple, nous sommes dans le cas de légitime défense vis-à-vis d'une attaque odieuse ; la victoire ne nous rapportera aucun profit individuel.

Nous devons disparaître après la victoire, comme nous aurions le devoir de nous ensevelir dans la défaite, avec ce peuple héroïque qui nous a confié sa défense.

Voilà quelle est notre intention dans toute sa simplicité, et voilà ce qui devrait nous valoir le respect même de nos adversaires les plus acharnés, s'ils avaient, à défaut du sentiment de la justice, le moindre sens de la réalité des choses. En tout cas, c'est là ce qui tranquillise notre conscience, au milieu des horreurs de la situation.

Et nous pouvons sans remords serrer la main vaillante des combattants, des blessés et des mourants, nous pouvons sans remords rendre l'hommage suprême à ceux qui ont succombé, car ce n'est pas pour nous qu'ils se battent et se font tuer, ils se battent pour leur propre cause.

MM. Thiers, Favre, Picard ne peuvent pas avoir cette sécurité, et, malgré toute leur impudence, ils se garderaient bien d'aller se mêler fraternellement aux combattants, comme le font, aux avant-postes de Paris, les membres de la Commune.

***

Il y a encore des gens qui s'obstinent à méconnaître le caractère et la portée de la Révolution du 18 mars, et qui feignent de croire que les combattants de l'insurrection ne savent pas pour quoi ils se battent.

Ce sont ceux qui n'ont cessé de réclamer à la Commune son programme,

et qui maintenant trouvent ce programme trop radical, comme s'il dépendait de la Commune de rédiger un programme à sa fantaisie.

Nous l'avons dit : ce n'est pas la Commune qui a engagé la lutte ; elle est issue, au contraire, de la lutte.

Il ne dépend pas de la Commune de changer à son gré le caractère de la situation ; toute sa force, au contraire, toute sa légitimité consistent à représenter le plus fidèlement possible cette situation.

La Commune est dominée par des principes qui lui sont supérieurs, et dont elle n'a pas le droit de s'écarter.

Ces principes se résument en un simple terme : Sauvegarder la République.

C'est pour cela qu'il est absurde de vouloir restreindre la portée de la révolution du 18 mars à n'être qu'une revendication des franchises municipales.

Non, le peuple de Paris ne s'est pas soulevé pour obtenir un conseil municipal, dont il serait fatalement écarté, comme il a été écarté jusqu'ici, en dépit du suffrage universel, de toutes les représentations politiques, et qui ne servirait qu'à l'opprimer plus étroitement par l'addition d'un nouveau degré à la hiérarchie centralisatrice.

Le Peuple de Paris s'est soulevé pour sauvegarder la République menacée par M. Thiers et par les *ruraux*.

C'est une naïveté trop imbécile que de prétendre que la parole de M. Thiers puisse être une garantie suffisante du maintien de la République.

M. Thiers sait-il seulement ce que c'est que la République ?

Il ne suffit pas d'avantage de proclamer solennellement, comme le voulait M. Louis Blanc, que la République est supérieure au suffrage universel.

Ce ne sont là que des mots vides et sonores.

Comment donc osez-vous parler de République, vous qui n'avez même pas su défendre contre l'invasion étrangère l'indépendance de la patrie?

Paris avait le droit de se soulever contre vous pour vous chasser, vous qui l'aviez trahi, livré, vendu.

Il s'était résigné à vous subir !

C'est vous qui l'avez provoqué, qui l'avez attaqué.

Vous avez préparé votre coup d'état avec préméditation, et vous l'avez annoncé dans des affiches odieuses, renouvelées du 2 décembre !

C'est alors, et alors seulement que le peuple s'est soulevé pour défendre ses droits en même temps que sa vie, c'est-à-dire pour défendre la République.

Il vous a battus, il vous a chassés, et vous vous êtes enfui lâchement, accablés sous la honte de votre trahison et de votre impuissance.

Au lieu de disparaître après cet échec, vous vous êtes réfugiés à Versailles, d'où vous avez adressé un appel désespéré aux départements.

Malgré vos mensonges et vos calomnies, dont ils étaient incapables de discerner la perfidie venimeuse, les départements sont restés sourds à

votre voix, parce qu'ils savent que vous avez trahi et livré la France, comme vous avez trahi et livré Paris.

Vous avez fait appel alors à tous les fanatiques et à tous les misérables auxquels la haine de la République pouvait seule fournir le mot de ralliement : aux anciens agents de la police impériale, aux assommeurs de Piétri, aux gendarmes de Valentin, aux zouaves pontificaux, aux Vendéens et aux Bretons.

Vous avez appelé, pour les placer à leur tête, des généraux de Bonaparte, ceux qui se sont rendus à Sedan et à Metz, ceux qui ont trahi la République et la France, tous ceux qui veulent détruire Paris, à cause de sa protestation généreuse du 4 septembre, à cause de son siége héroïque, à cause des vertus républicaines qu'il déploie depuis le 18 mars.

Impuissants à prendre Paris d'assaut, vous n'avez reculé devant aucune infamie pour l'effrayer et le réduire ; vous avez désorganisé les services publics, vous avez volé les lettres, vous avez fusillé les prisonniers, vous avez bombardé la ville, vous avez voulu nous affamer ; toutes les horreurs du siége prussien, vous les avez renouvelées.

Aussi humblement qu'autrefois vous mendiez auprès des Prussiens une paix honteuse, vous en êtes aujourd'hui à mendier auprès de ces mêmes Prussiens, qui occupent encore nos forts que vous leur avez livrés, un concours infamant, qu'ils ont eu la pudeur de vous refuser jusqu'à ce jour.

*
* *

Et vous osez nous parler encore de République !

Et il y a à Paris des gens assez simples, assez aveugles pour croire que la République pourrait être sauvegardée sur les bases d'une transaction avec les auteurs de ces infamies et sur la foi de la parole de M. Thiers !

Et Paris aurait fait sa révolution, se serait fait bombarder, aurait laissé couler à flots le plus pur du sang de ses enfants pour aboutir à une charte de décentralisation municipale, qui serait parfaitement compatible avec une restauration monarchique !

Les profonds politiques de la ligue de conciliation, qui prend la dénomination pompeuse de *Ligue des droits de Paris*, n'avouaient-ils pas naïvement, à leur retour de Versailles, que sur la question des franchises municipales, ils avaient trouvé plus d'appui auprès des membres de l'assemblée, qui forment la droite, qu'auprès de ceux qui siége à la gauche ?

Non, non. Ce que Paris veut, ce qu'il faut à Paris pour qu'il recueille un résultat satisfaisant de ses héroïques efforts, c'est une Constitution qui lui assure tous les avantages de la République, et qui le garantisse absolu-

ment contre toute velléité de Restauration monarchique sous une forme plus ou moins déguisée.

Voilà pourquoi il ne suffit pas à Paris d'avoir un conseil municipal élu, avec des attributions restreintes ; il lui faut des magistrats municipaux investis des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Cité ; il lui faut surtout des juges élus pour lui garantir ses droits et le protéger contre tous les attentats de la tyrannie, et pour que ces garanties ne soient pas illusoires, il ne faut pas qu'une armée puisse désormais pénétrer dans l'enceinte de la capitale. La garde nationale doit suffire à assurer la sûreté de la ville, et la police municipale à protéger la sécurité de ses habitants.

Des réformes sociales qui, en organisant le travail, assureront à tous les citoyens l'instruction et le bien-être, feront disparaître l'ignorance et la misère, seront la conséquence nécessaire de ces réformes politiques, et de l'initiative libre et intelligente de la Cité, dégagée des liens de la tutelle administrative.

Voilà ce que veut Paris.

Et ceux qui se battent le savent bien !

Et ils ne déposeront pas les armes que ces garanties ne leur soient assurées d'une façon plus sérieuse que ne pourrait le faire la parole d'honneur de M. Thiers !

NOUVELLES

—

La Commune vient de reconstituer ses pouvoirs en vue d'une plus grande unité d'action et d'une direction plus énergique.

Un délégué unique est nommé à chacun des grands services auxquels étaient préposés des commissions de sept membres, ce qui nuisait à la rapidité des décisions.

Les commissions, réduites à cinq membres, sont chargées de contrôler l'administration de ces délégués et assurent d'une manière efficace l'action de l'Assemblée sur toutes les affaires.

*
* *

Le citoyen Félix Pyat a donné hier sa démission de membre de la Commune, en invoquant la raison ou le prétexte de la validation des élections faites à la minorité de faveur.

La démission du citoyen Félix Pyat, dans les circonstances actuelles, ressemblerait beaucoup à une désertion.

La Commune, d'ailleurs, a refusé de la recevoir.

***

On a pu voir hier planer les premiers ballons dont le service vient d'être réorganisé par ordre de la Commune.

***

La Commune, sur la demande des ouvriers boulangers, a décrété la *suppression* du travail de nuit.

Voilà une mesure à laquelle tout le monde doit applaudir parce qu'elle fait rentrer dans la vie sociale des gens qu'une habitude, un simple préjugé privait de la vie de famille, de la vie intellectuelle et morale.

Il n'y a, en effet, qu'à Paris que le travail de nuit est ainsi organisé dans la boulangerie, et il nous semble que l'ouvrier qui se rend à son travail pourrait aussi bien se contenter de pain cuit pendant la nuit, vers neuf heures surtout s'il songe aux souffrances et aux fatigues dont il soulagera le boulanger en se privant de pain chaud.

***

Plusieurs journaux annoncent qu'après un grand dîner qui a réuni à la même table le général Fabrice, le général Palikao et M. Jules Favre, les *cinq cents millions* ont été versés entre les mains des Prussiens.

Le fait est que les Prussiens ont quitté Saint-Denis et que les Versaillais les remplacent dans les forts de la rive droite.

Versailles, suivant ces mêmes journaux, se tiendra sur la défensive et soumettra Paris à un nouveau blocus, à un complet investissement.

Le plan Mac-Mahon, seconde édition du plan Trochu, semble donc abandonné, et ce n'est pas en quelques jours qu'on pense avoir raison de cette *poignée de factieux* ; on en revient au plan Bismark.

La Commune annonce aujourd'hui dans l'*Officiel* qu'on ne manquera pas de vivres, quand même la nouvelle donnée plus haut serait vraie. « Nous avons, dit-elle, du pain sur la planche pour de longs mois. »

Ainsi, la Commune a su, tout en résistant victorieusement aux attaques de vive force, se prémunir contre un blocus qu'elle ne pouvait éviter.

Comparées à la conduite du gouvernement du 4 septembre, la prévoyance et la sagesse de la Commune nous montrent ce qu'auraient pu faire de tels hommes avant et pendant le siége de Paris.

Il s'agit seulement pour la Commune de ne pas reprendre maintenant pour son propre compte le plan Trochu.

***

Paris. — Imprimerie Vallée, 16, rue du Croissant.